

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 6-2018

du lundi 12 novembre 2018

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 61

Excusées : 10

Retard : -

Absents : 2

Démissions : 2

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance

3. Communications du bureau

4. Communications municipales

5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

6. Assermentation(s)

- 7. Préavis municipal N° 11-2018 sollicitant l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «Viaduc», l'adoption de la décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement et l'adoption de la servitude de passage pour les piétons et la mobilité douce au bénéfice du public en général.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le projet de décision finale, telle qu'amendée, statuant sur le PPA « Viaduc » et sur les oppositions ;
2. d'adopter le projet de servitude de passage pour les piétons et la mobilité douce au bénéfice du public en général ;
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener le projet de PPA à terme et, le cas échéant, à plaider toute instance si nécessaire.
4. d'adopter le Règlement du PPA "Viaduc".

VOTE : les conclusions amendées no 1 à 3 du préavis municipal no 11-2018 sont acceptées à une large majorité, 6 voix contre et 2 abstentions.

VOTE : le Règlement du PPA "Viaduc" est accepté à une large majorité, 7 avis contraires et 1 abstention.

- 8. Préavis municipal N° 12-2018 sollicitant un crédit d'investissement (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) destiné à l'achat de la structure scolaire sise à Corminjoz, actuellement en location, ainsi qu'un crédit complémentaire au crédit octroyé par le biais du préavis N° 3-2017 pour la mise en place de ladite structure.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 245'800.- destiné à l'achat de la structure scolaire sise à Corminjoz, actuellement en location ;
2. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 37'000.- au préavis no 3-2017 pour la mise en place de ladite structure ;
3. de financer le crédit total de CHF 282'800.- par le recours à l'emprunt bancaire ou la trésorerie courante ;
4. a. d'amortir le crédit de CHF 245'800.- (achat structure scolaire) sur une période de 10 ans, à raison de CHF 24'580.- par année ;
b. d'amender la conclusion du préavis no 3-2017 relatif à l'amortissement en une seule fois et d'amortir le montant total de CHF 189'300.- (CHF 152'300.- + CHF 37'000.-) sur une période de 10 ans, à raison de CHF 18'930.- par année ;
5. en cas d'acceptation du présent préavis, les amendements relatifs aux modifications du budget 2019, en particulier les comptes 512.3161.02 et 512.3141.06, ainsi qu'en matière d'amortissements, seront présentés par la Municipalité.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 12-2018 sont acceptées à une large majorité, 3 voix contre et 10 abstentions.

9. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller David Boulaz et consorts : «Quel avenir pour le LEB sur le territoire de la commune de Prilly ?».

**Résolution déposée par M. le Conseiller David Boulaz et consorts
« Le Conseil communal de Prilly invite la Municipalité à entreprendre toutes les démarches qu'elle juge nécessaire en vue de défendre autant que possible le maintien de la halte LEB de Prilly-Chasseur dans le cadre du projet d'assainissement du passage à niveau de Prilly-Chasseur ».**

VOTE : la résolution est acceptée par 39 voix pour, 12 contre et 11 abstentions.

10. Motions, postulats, interpellations

11. Questions et divers

12. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h10